ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réingénierie des psychomotriciens

Question écrite n° 32006

Texte de la question

Mme Annie Chapelier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la réingénierie des psychomotriciens. En effet, celle-ci se trouve suspendue depuis novembre 2010 et les représentants de la profession n'ont eu de cesse, depuis lors, de demander sa réouverture. Interrompue sous motif du processus d'universitarisation lancé à l'été 2017, les récentes conclusions du « Ségur de la santé » ont démontré que cette condition voulue suspensive de toute réingénierie est désormais caduque. En effet, d'autres professions se voient autorisées à ouvrir ou reprendre leurs travaux dès septembre 2020. Les psychomotriciens s'alarment du fait d'être à nouveau oubliés alors que l'objectif de conclusion de leur réingénierie figure parmi les mesures de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neurodéveloppement. La DGOS a récemment émis un avis favorable quant à cet objectif. La profession est d'autant plus inquiète que cette réforme est absolument nécessaire pour moderniser en profondeur les enseignements ainsi que l'organisation de leurs études et adapter la formation au cadre européen LMD. Par ailleurs, la réforme de la formation initiale de psychomotricien est identifiée conjointement par les représentants de la profession et des usagers comme une mesure incontournable pour permettre de former ces futurs professionnels de santé au plus près des besoins de la population. Au regard de ces différents éléments, elle lui demande quelles sont ses intentions en matière de formation des psychomotriciens.

Données clés

Auteur : Mme Annie Chapelier
Circonscription : Gard (4e circonscription) - Écologie Démocratie Solidarité
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32006
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er septembre 2020, page 5719
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)